Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-093-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

N° 2020-093

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 11 Septembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 19 Septembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *35*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2020-116 puis pouvoir à Mme VALLETON), M. MARAN (parti au point n° 2020-104 puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenu au point n° 2020-117), Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-103 puis pouvoir à Madame YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, M. FAGUIER Mme BENHSAINE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-093-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Absent ayant donné procuration : 4

Mme KASMI	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
Mme ROLAND	qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : ARCHIVES-DOCUMENTATION
Don d'archives privées : registre de matricule de l'école du Centre.
Délibération n° 2020-093

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la lettre d'intention de don ci-annexée,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que ce registre de matricule de l'école du Centre présente un intérêt historique, patrimonial et pédagogique et contribue à enrichir les fonds de la Ville,

Considérant que Madame Corinne KALIFA souhaite faire don de cette archive à la Ville de Villepinte, pour le compte de l'association AMEJD,

Considérant que la présente démarche a été accompagnée d'une lettre d'intention de don en date du 24 février 2020,

Après avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Monsieur XOSANAVONGSA,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 39 VOIX POUR

DECIDE

Article 1 : D'accepter le don du registre de matricule de l'école du Centre par Madame Corinne KALIFA.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-093-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer la lettre d'acceptation du don.

Article 3 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 19 Septembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-093-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES INSTANCES
SERVICE ARCHIVES-DOCUMENTATION – ACTES ADMINISTRATIFS - COURRIER

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-093

Conseil Municipal du 19 Septembre2020

RAPPORTEUR : Monsieur XOSANAVONGSA

OBJET : II - *ARCHIVES-DOCUMENTATION*
1 - Don d'archives privées : registre de matricule de l'école du Centre.

Corinne KALIFA, membre de l'association AMEDJ (Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés), a exprimé le souhait de donner au service Archives-Documentation de la mairie de Villepinte un registre de matricule de l'école du Centre qu'elle a obtenu d'un de ses proches vivant aujourd'hui aux Etats-Unis, Monsieur René Lichtman, écolier Villepintois pendant la Seconde Guerre mondiale. M. Litchman ne se souvient plus de la date ni de la manière dont il a récupéré ce document.

Intérêt historique
Ce registre de matricule est le seul document connu permettant de faire la liste des élèves et des enseignants ayant fréquenté l'école du Centre entre 1932 et 1948. Couvrant la période de la Seconde Guerre mondiale, il a permis de mettre en lumière les enfants juifs cachés à Villepinte pendant cette période et scolarisés dans cette école. Ce travail fut celui de M. Lichtman et de ses proches ainsi que de l'association AMEDJ.

Don
La présente démarche a été accompagnée d'une lettre d'intention de don en date du 24 février 2020, ci-annexée.

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'accepter le don et d'autoriser le Maire à signer la lettre d'acceptation de don qui sera envoyée à Madame Corinne KALIFA accompagnée de la présente délibération.

Avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-093-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Corinne Rachel KALIFA
Association AMEJD 9e Paris
10 avenue Matignon
75008 PARIS
06 15 10 09 08

Objet : Intention de don d'archives

Par la présente, je soussignée, Corinne KALIFA, agissant pour l'Association AMEJD, demeurant 10 avenue Matignon à Paris 8ème arrondissement, déclare avoir l'intention de donner à la ville de Villepinte, représentée par Martine VALLETON, Maire de Villepinte, un registre de matricule des jeunes filles scolarisées à l'école du Centre de Villepinte de 1932 à 1948 dont je suis l'unique propriétaire, pour être conservé au service Archives-Documentation de la ville de Villepinte.

Je délègue au responsable du service Archives-Documentation le soin de consentir la communication et la reproduction de ces documents conformément aux dispositions du Code du patrimoine relatives aux archives. Il va de soi que je conserverai, quant à moi, toutes les facilités d'accès à ces archives.

Je prends note que le don sera entériné de façon définitive lors du conseil municipal du 25 avril 2020. Les conditions d'accès et d'exploitation du fonds me seront soumises pour accord en amont de cette date.

Je recevrai un double de la délibération du conseil municipal attestant de mon don.

Villepinte, le 24/02/2020

Corinne KALIFA